

Observation n°11 :

Bonjour,

Je souhaite émettre un avis favorable au projet de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Chapelle Bâton (86250) au lieu-dit La Rousseliere. Cet avis est motivé par les éléments convergents à la préservation environnementale.

A savoir :

- Réduction de la surface irrigable, amenant à la préservation des ressources en eau potable dans un contexte de manque.
- Création d'une surface ombragée importante par la structuration des panneaux pour la protection des sols et futures ressources en végétaux.

Il en ressort un développement et une contribution certaine, à l'ère d'un système climatique à forte variabilité. Cela sans compter les éléments périphériques coopérant à l'économie locale, et à la viabilité de l'activité de l'entrepreneur agricole installé.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis.

Cordialement,

ROUSSEAU Coraline